



Reprise de bail et sous location

Par **offie**, le **30/04/2014** à **22:06**

Bonjour,

Je me trouve actuellement dans une situation très compliquée au niveau financier mais aussi moral.

Il y a 1 mois et demi je me suis vue dans l'obligation de quitter l'appartement que j'avais pris en location avec mon ancien compagnon. La situation devenait insupportable, des disputes quotidiennes et même des violences verbales et physiques de sa part.

J'ai posé le préavis pour résilier le bail, et à défaut de pouvoir trouver une solution pacifique avec lui pour qu'on habite alternativement l'appartement j'habite depuis chez des amies qui m'hébergent.

Je continue bien sûr à payer mon loyer puisque je suis engagée jusqu'à la fin du préavis ou tant qu'un nouveau locataire prenne ma place.

Cependant en repassant à l'appartement il y a quelques jours pour récupérer quelques affaires que j'avais oubliées j'ai constaté qu'un ami à mon ex s'était installé dans la 2eme chambre.

Je paye donc pour lui!

J'ai mis l'agence immobilière au courant le jour même mais à ma grande surprise et déception cela ne semble leur faire ni chaud ni froid.

La personne qui loge actuellement chez moi me rit ouvertement au nez et refuse de payer.

Je me sens seule et complètement désemparée face à cette situation où rien ne semble possible juridiquement!

Pouvez-vous m'aider?

Par avance merci

Par **aliren27**, le **01/05/2014** à **06:22**

bonjour,

vous avez donné votre préavis d'un bail que vous occupiez a deux (cotitularité) et votre ex qui l'a conservé a parfaitement le droit d'héberger quelqu'un a titre gratuit, car il ne s'agit pas de sous location puisqu'il occupe AVEC lui l'appartement.

De plus, si votre bail comporte une clause de solidarité, vous restez redevable jusqu'au terme du bail des loyers et des charges si le locataire restant est défaillant.

juste une question : pourquoi continuez vous a payer le loyer ??

Cordialement

Par **Lag0**, le **01/05/2014** à **09:39**

Bonjour,

[citation]juste une question : pourquoi continuez vous a payer le loyer ?? [/citation]

Parce que le préavis n'est pas terminé je suppose...

Par **offie**, le **01/05/2014** à **13:07**

Je continue à payer car le préavis se termine mi juin.

Et concernant ma caution, les dégâts qui peuvent être occasionnés maintenant que quelqu'un d'autre y habite me seront attribués!

Je pense à ne plus payer mais qu'est-ce que je risque?

Merci pour vos réponses

Par **aliren27**, le **02/05/2014** à **12:39**

Bonjour,

[citation]Et concernant ma caution, les dégâts qui peuvent être occasionnés maintenant que quelqu'un d'autre y habite me seront attribués![/citation]

si lors de l'EDL de sortie du dernier locataire en titre (ici votre ex) les dégâts seront en priorité déduit du dépôt de garantie dont le solde sera restitué au dernier locataire occupant (toujours votre ex) sauf si mention faite sur le bail de le restituer a Madame x.

J[citation]je pense à ne plus payer mais qu'est-ce que je risque? [/citation]

Que le bailleur vous assigne en justice.

Cordialement